

## REUNION DU BUREAU DU 12 OCTOBRE 2018

### DELIBERATION N°B18/093

#### **Convention opérationnelle entre la Commune de Pont-de-Beauvoisin, la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné et l'EPORA, Site de l'ancien collège**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n°17-168 du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2017 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014, et sa mise à jour approuvée par la délibération n°18/008 du Conseil d'Administration en date du 9 mars 2018,

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte du déficit prévisionnel de l'opération évalué à 234 000 € HT et du montant prévisionnel du coût des travaux de requalification évalué à 324 000 € HT environ, frais annexes inclus,
- ✓ Considère opportun que l'EPORA participe à la prise en charge de ce déficit dans les limites fixées par la convention compte-tenu de l'intérêt du projet qui vise à résorber une friche située à l'entrée nord du bourg afin de permettre la réalisation d'un programme de logements.
- ✓ Approuve les termes de la convention opérationnelle entre la Commune de Pont-de-Beauvoisin, la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné et l'EPORA relative au site de l'ancien collège,
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2017 précitée, à l'effet de signer cette convention et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général par intérim

  
Alain KERHARO

Pour le Préfet de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation,  
Le Secrétaire général pour les  
affaires régionales

Le Président du Conseil d'Administration

  
Hervé REYNAUD

**18 OCT. 2018**